

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

RÈGLEMENT 144

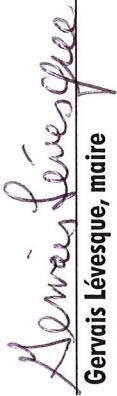
ABOLITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 138 ET DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉ RELATIVEMENT À L'OBJET SOUS-MENTIONNÉ.

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par le conseiller René Dubé, à la réunion régulière tenue le 8 janvier 2001 ;

Il est proposé par M. René Dubé, appuyé par M. Gaétan Ouellet ET UNANIMEMENT DÉCRÉTÉ QUE le règlement numéro 138, relatif aux commerçants non-résidents (colporteurs), est annulé à toutes fins que de droits.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2001.


Gervais Lévesque, maire


Maryse Ouellet, secr. trésorière

RÈGLEMENT 145

ABOLITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 141 ET DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉ RELATIVEMENT À L'OBJET SOUS-MENTIONNÉ.

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par le conseiller René Dubé, à la réunion régulière tenue le 8 janvier 2001 ;

Il est proposé par M. Gaétan Ouellet, appuyé par Mme Caroline Rouillard ET UNANIMEMENT DÉCRÉTÉ QUE le règlement numéro 141, relatif aux nuisances, est annulé à toutes fins que de droits.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2001.


Gervais Lévesque, maire


Maryse Ouellet, secr. trésorière

RÈGLEMENT 146

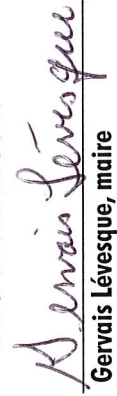
ABOLITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142 ET DE TOUT AUTRE RÈGLEMENT ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉ RELATIVEMENT À L'OBJET SOUS-MENTIONNÉ.

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné par le conseiller René Dubé, à la réunion régulière tenue le 8 janvier 2001 ;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé, appuyé par Mme Caroline Rouillard ET UNANIMEMENT DÉCRÉTÉ QUE le règlement numéro 142, relatif à la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, est annulé à toutes fins que de droits.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2001.


Gervais Lévesque, maire


Maryse Ouellet, secr. trésorière